

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la commission d'enseignement du 24 novembre 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Au regard du besoin structurel croissant de former des mandataires judiciaires qualifiés disposant de compétences transversales et de l'existence des organismes locaux portant un service de mandataire à la protection des majeurs en l'occurrence l'Union Départementale des Associations Familiales dans le Gard qui exprime un fort besoin en termes de recrutement, la création de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est approuvée conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 13 décembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

Demande d'ouverture du diplôme

Licence professionnelle *Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs*

Présentation de la formation

Objectifs de la formation :	<p>Former des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs), quelle que soit les modalités d'exercice de la profession.</p> <p>Le mandataire peut, en effet, exercer dans plusieurs cadres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comme salarié au sein d'un service mandataire à la protection des majeurs- Comme salarié, préposé à la tutelle, d'un établissement hospitalier, médico-social ou d'hébergement.- À titre individuel, en tant que libéral.
Organisation de la formation :	<p>Formation annualisée (septembre-septembre).</p> <p>En alternance (sur un rythme de principe de 3 jours en entreprise, 2 jours en cours, ce rythme répondant à la demande locale du secteur professionnel).</p> <p>Volume horaire de 480 heures : 360 heures d'enseignements, 120 heures correspondant au projet tuteuré.</p>
Modalités d'enseignement :	<p>La formation sera ouverte exclusivement en alternance, à la formation initiale et à la formation continue, par contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation, conclu pour une durée de 12 mois.</p>
Volume horaire de la formation :	<p>Le volume horaire de la formation sera de 480 heures pour des contrats de 12 mois ; dont 360 heures d'enseignements et 120 heures consacrées au projet tuteuré.</p>
Lieux de la formation :	<p>Université de Nîmes (sites Vauban et Hoche)</p>
Liens avec la recherche :	<p>Bien que les liens avec la recherche ne soient pas amenés à</p>

être significatifs s'agissant d'une licence professionnelle, la protection des personnes vulnérables s'inscrit dans les thématiques de recherches de l'EA Chrome de l'Université de Nîmes qui portent sur les risques chroniques et émergents, en particulier dans son axe qui a pour objet l'étude des « organisations, (du) bien-être et (de) la sécurité des populations » et s'appuie sur des partenariats avec les structures médico-sociales locales, dont le CHU de Nîmes.

Liens avec le monde socio-économique :

La formation pourra largement s'appuyer sur les deux principaux organismes ayant pour objet de porter un service de mandataire à la protection des majeurs, à savoir l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF Gard) et l'Association de Gestion Tutélaire (ATG) située à Nîmes, lesquels ont exprimé des besoins forts en recrutement de personnel qualifié et polyvalent et sont d'ores et déjà demandeurs d'intégration dans leur effectif d'étudiants en contrat d'apprentissage en cours de Licence professionnelle.

Effectifs attendus :

Entre 15 et 20 étudiants par promotion

Origine des publics :

Formation initiale : Etudiants titulaires

- D'une deuxième année de licence de droit, voire d'une Licence en droit.
- D'un BTS portant sur les métiers du droit ou sur les métiers médico-sociaux
- D'un BUT carrières juridiques

Formation continue :

Salariés en emploi (mandataire judiciaire au titre de la formation continue) ou en reconversion / spécialisation professionnelle titulaire d'un Bac+2 (en fonction de prérequis juridiques et/ou socio- médicaux).